Politique à Gauche

GUE/NGL
Gauche Unitaire Européenne/Gauche Verte Nordique
European United Left/Nordic Green Left
Groupe Parlementaire · Parliamentary Group
PARLEMENT EUROPEEN · EUROPEAN PARLIAMENT

n°45 / Janvier-Mai 2014

LA LETTRE D'INFORMATION DU DÉPUTÉ EUROPÉEN JEAN-LUC MÉLENCHON

L'opposition au GMT enfin constituée !

La période couverte par ce document intègre le déroulement des élections européennes. J'ai déjà donné de nombreux outils de connaissance de mon activité tant par le blog que je tiens pour rendre compte de mon activité au fur et à mesure que par les brochures, matériels et discours prononcés durant la période de campagne. Comme je le fais depuis mon élection en 2009, j'ai expliqué tous mes votes sur mon blog européen europe.jean-luc-melenchon.fr **La Commission a voulu profiter de cette fin de mandat pour faire passer une avalanche de textes lors de deux sessions plénières en avril, où nous avons examiné plus de 200 textes !** J'ai aussi continué à interpeller la Commission européenne en posant 10 questions de janvier à avril.

La campagne des élections européennes a surtout été pour moi l'occasion de **mettre pour la première fois en forte lumière les dangers du Grand Marché Transatlantique**. A mesure où il est connu ce projet est sans cesse plus discuté. Aux Etats-Unis même, le vent semble tourner. Le congrès étatsunien n'a pas encore accordé à M. Obama le mandat officiel pour négocier.

Dans le camp des élus démocrates, il y a dorénavant une majorité pour refuser la procédure de « fast track authority » qui permettrait au président Obama de négocier plus rapidement le GMT.

Même les députés Anglais sociaux-libéraux s'insurgent contre le projet de Grand Marché Transatlantique. Le 26 mars, à l'initiative de Caroline Lucas, 34 députés Anglais ont déposé une motion demandant l'exclusion des mécanismes d'arbitrages du GMT. Ils pointent le fait que « les investisseurs étrangers pourraient être autorisés à déposer une plainte contre un gouvernement national lorsque ils perçoivent une violation de leurs droits et cette plainte irait directement aux tribunaux d'arbitrage internationaux et contournerait complètement les cours nationales et le système judiciaire ». **Ils estiment que le mécanisme d'arbitrage doit être exclu du GMT. Le PS français n'oserait pas en dire autant !**

Depuis 2012, une compagnie minière hollandaise poursuivait devant un tribunal d'arbitrage le gouvernement indonésien. La compagnie minière ayant gagné l'arbitrage ; elle réclame désormais un milliard à l'Indonésie hors intérêts. En conséquence, le gouvernement indonésien a décidé de mettre fin à ses traités bilatéraux avec les Pays-Bas dès l'année prochaine, et à ses soixante-sept autres traités bilatéraux dans un futur très proche. Bravo aux amis du libre-échange !

A l'image des indonésiens, **nous devons refuser de subir les diktats des multinationales**. Car les accords de libre-échange mettent en place les tribunaux privés d'arbitrage. Le libre échange est dorénavant intimement lié à la négation de la souveraineté du peuple. Il instaure un droit particulier pour les intérêts particuliers des multinationales. C'est ainsi la démocratie qui est en cause. **Le système capitaliste de notre temps évolue vers une forme « globalitaire » qui mêle globalisation croissante de l'économie sous férule financière et méthodes autoritaires pour en protéger les privilèges.**

Sommaire :

Directive détachement des travailleurs
Le 4ème paquet ferroviaire
Prostitution : une majorité contre l'abolition au Parlement européen

Directive détachement des travailleurs : la capitulation du trio Schulz, Hollande et Berès

J'ai combattu la poursuite du système du détachement des travailleurs dont la réforme, votée en mars, ne résout aucun problème contrairement aux arguments de propagande de ses soutiens.
Les négociations entre les différentes institutions ont eu lieu sans que rien ne soit changé au fond de l'affaire : **les entreprises ne paient pas les cotisations sociales sur le lieu où elles emploient des travailleurs**.
Des sociaux-démocrates sont pourtant au cœur de cette bataille. Ils auraient pu œuvrer pour améliorer les conditions de travail et les rémunérations de ces salariés détachés. Martin Schulz, à la tête du Parlement européen, et Pervenche Berès, députée en charge de ce dossier, ont au contraire empêché toute révision contraignante pour les employeurs qui exploitent les différences de droits sociaux entre les Etats.

La directive au quotidien : fraude d'entreprises et salaires à 3 euros l'heure

Le détachement des travailleurs concerne près de 1,5 millions de salariés en Europe. Sans compter les centaines de milliers de travailleurs non déclarés, la France est le 2ème pays d'accueil.
La directive que nous avons révisée est censée assurer un minimum de régulation et de respect des droits du pays d'accueil. Or, les abus de certaines entreprises sont innombrables. Chantier de l'EPR à Flamanville, Carré de Jaude à Clermont-Ferrand, abattoirs Gad en Bretagne ; les exemples ne manquent pas. La technique la plus courue consiste à utiliser des « sociétés boîtes aux lettres » situées dans un pays aux exigences sociales les plus basses possibles, qui permettent de payer des salariés travaillant en France sur cette base.
Outre le fait qu'il faudrait se doter de véritables moyens de contrôle contre ces fraudes, le problème de fond demeure : ces entreprises ne paient pas les cotisations sociales sur le lieu où elles emploient les travailleurs.

Premier coup contre ces travailleurs : pas de révision globale de la directive

M. Barroso, président de la Commission européenne, avait promis une révision de la directive puisqu'elle date de 1996. Il ne s'agit plus maintenant que d'un simple « toilettage » de cette législation. Avec la complicité enthousiaste de la social-démocratie européenne, le dumping social demeure, puisque les cotisations sociales (patronales comme salariales) continuent d'être déterminées et prélevées dans le pays d'origine des entreprises. Un gouffre sépare les législations des Etats les plus progressistes à l'Ouest des États dernièrement entrés dans l'Union à l'Est.
Le président Hollande et son gouvernement n'ont pas émis la moindre proposition pour faire cesser ce dumping sur les cotisations sociales.

Deuxième coup : le Conseil limite la responsabilité des entreprises

Les ministres du Travail européens se sont réunis les 9 et 10 décembre dernier. La Confédération européenne des syndicats faisait déjà remarquer le manque de volonté politique du Conseil : « Malgré tous les cas d'abus de travailleurs détachés, je crains que le Conseil des ministres de l'Emploi n'ait pas la volonté politique de parvenir à un accord sur des mesures effectives pour lutter contre la fraude et le dumping social ».
Le point le plus discuté de cette directive révisée concerne un « mécanisme de responsabilité solidaire » des entreprises et de leurs sous-traitants pour améliorer la protection des salariés et lutter contre le dumping social. Mais, le Conseil a limité la portée du texte au seul secteur de la construction. Ni Sapin, ni Hollande ne s'y sont opposés.
Quant aux moyens de lutter contre la fraude, encore faudrait-il assurer à l'inspection du travail les moyens en conséquence. Or, le « Plan de lutte contre travail illégal et détachement abusif », présenté par le ministre du Travail, est une bien pauvre rustine sur le système. L'inspection du travail a effectué moins de 2000 contrôles en 2011. Et **la réforme Sapin ne permet naturellement aucune amélioration en la matière, tout au contraire.**

Troisième et dernier coup : la députée Berès abandonne le terrain

Un énième « trilogue » – rencontre plus ou moins officieuse de négociation (non prévue par les traités) entre la Commission, le Parlement et le Conseil – s'est déroulé avant le vote.
Les députés européens avaient confié un mandat ferme à leur présidente de la Commission de l'Emploi et des Affaires sociales, Mme Berès. Elle devait défendre un système obligatoire de responsabilité pour tous les États membres. Il devait s'appliquer à tous les secteurs et à toute la chaîne de sous-traitance, et devait être doté de sanctions sévères.
Pourtant, après que le Conseil et la Commission ont rappelé leurs positions très éloignées, l**a députée Berès a tout laché**. Elle a abandonné les principales exigences du Parlement. Exactement comme son collègue Martin Schulz avait trahi le Parlement européen sur le budget en cédant à toutes ses demandes.
Le Conseil s'est également opposé à une clause demandant aux États de prévoir des budgets suffisants pour effectuer les contrôles et inspections au motif de « l'autonomie budgétaire des États ». Cela ne leur a pourtant pas posé problème d'abandonner cette souveraineté lorsqu'il s'agissait du TSCG, et des directives two-pack et six-pack qui abandonnent le contrôle des budgets nationaux à la Commission. **Madame Berès a avalisé la position du Conseil ; elle capitule donc avant même d'avoir livré bataille.**

A chaque étape de cette révision de la directive, des élus sociaux-démocrates détenaient des postes clefs et auraient pu défendre une Europe des droits des travailleurs. **Une fois de plus « l'Europe sociale » annoncée est un slogan creux et trompeur. L'Europe n'est guère amendable. Il faut la refonder. Et c'est au peuple de le faire.**

Le PS et la droite alliés contre le service public ferroviaire au Parlement européen !

Je combats la libéralisation ferroviaire depuis qu'elle a commencé.
Aprés avoir interpellé la Commission sur le bilan désastreux de cette politique, j'ai voté contre le 4e paquet ferroviaire adopté par le Parlement en février 2014.
Ce paquet prévoit en particulier la fin du service public du transport régional avec l'ouverture à la concurrence de ce secteur.
Les libéraux et le Parti Socialiste européen, français inclus, ont voté main dans la main cette agression contre le service public ferroviaire.
Je dénonce cette collusion et l'hypocrisie qui l'entoure.

Lettre du 18 février 2014 aux cheminots en réponse à l'adresse de l'intersyndicale CGT-UNSA- SUD-Rail

Chers camarades cheminots,

Vous attirez l'attention des parlementaires européens sur la nouvelle étape de libéralisation du rail qui s'annonce. Je tiens à vous rappeler mon soutien dans cette bataille.

Je partage votre analyse sur les résultats de ces libéralisations: les compagnies nationales sont lancées dans une course effrénée pour réduire les coûts, au détriment de la qualité du service public, de la sécurité et des conditions de travail des salariés du rail. Dans le fret, l'ouverture à la concurrence se solde par une baisse du fret ferroviaire au profit du fret routier montrant l'absurdité de cette politique.

Vous posez trois exigences auxquelles je souscrits pleinement.

Je partage votre demande qu'une **évaluation sérieuse des conséquences des trois premiers paquets ferroviaires** soit réalisée avant toute nouvelle législation. J'ai moi-même interpellé la Commission européenne par une question écrite, le 8 octobre dernier sans obtenir de réponse satisfaisante.

Vous réclamez également le droit pour chaque Etat-membre de définir sa propre organisation ferroviaire ainsi que le champ du service public en la matière. Cela rejoint parfaitement nos propositions et notre volonté de **désobéir à l'Union européenne** si cela s'avère nécessaire pour défendre le service public ferroviaire.

Je partage entièrement votre volonté de faire reconnaître le transport ferroviaire de marchandises, notamment la messagerie et le wagon isolé, comme **une activité d'intérêt général**, protégée de la concurrence. C'est un point essentiel de la planification écologique que je défends.

Depuis le début de mon mandat européen, je me suis opposé aux étapes de la libéralisation du rail.

En novembre 2011 et en juillet 2013 mon groupe a voté contre le rapport du social-démocrate Serracchiani sur la refonte du premier paquet établissant un espace ferroviaire unique européen. Voici ce que j'en avais dit à l'époque : " La libéralisation à marche forcée du secteur ferroviaire a conduit à une baisse de l'utilisation de ce mode de transport. Dans ce texte, la majorité est contrainte de se rendre à l'évidence de ce constat. Elle n'en tire pourtant aucune conséquence et propose avec la Commission de renforcer la libéralisation en cours. Elle avalise la casse des entreprises publiques, l'octroi de nouveaux pouvoirs à la Commission en la matière, les possibilités de sanctions en cas de non-respect des normes européennes et demande que la libéralisation du transport de passager soit au plus vite effective. Seul bon point: elle refuse à la Commission l'obligation de service minimum des cheminots en cas de grève. Cette petite victoire ne saurait faire oublier le reste."

La réforme ferroviaire que prépare le gouvernement Hollande va dans le même sens.

L'éclatement de la SNCF en 3 établissements publics va aggraver le morcellement du système ferroviaire français alors que nous aurions besoin de revenir à un service public intégré. François Hollande a ainsi avoué à la Commission européenne que« dans le domaine des transports, la réforme du système ferroviaire, actuellement préparée par le gouvernement, permettra de préparer l'ouverture à la concurrence du transport de passagers d'ici 2019 »[1].

Soyez assurés de mon engagement total dans cette bataille pour le service public ferroviaire et de ma disponibilité pour mener ce combat à vos côtés dans les initiatives que vous pourrez prendre. Lors du vote au Parlement européen prévu le 26 février prochain, **vous pouvez d'ores et déjà compter sur ma voix pour refuser cette nouvelle étape de la libéralisation du rail !**

1 – Rapport économique, social et financier, annexe au Projet de loi de finances 2014 , p.31-32

Non aux pillages des ressources halieutiques

A plusieurs reprises le Parlement européen a eu à se prononcer sur des questions relatives à la pêche et aux ressources halieutiques.

J'ai systématiquement voté pour la préservations des espèces menacées. C'est le cas, par exemple, du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée. En février, un rapport consistait à intégrer dans le droit européen les dernières recommandations de la Convention internationale pour la conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA). Celle-ci à modifier le plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge en changeant les dates et les types de pêche autorisés. C'est nécessaire. J'ai évidemment voté pour. **Je dénonce cependant le fait que la modification du règlement européen intervienne si tardivement** alors que le nouveau règlement devait s'appliquer à compter du 1er janvier 2013 et que la décision de la CICTA date de 2012.

De manière tout aussi récurrente, **je m'oppose au pillage des ressources halieutiques des pays du sud par l'Union européenne.** Aujourd'hui, 2 poissons sur 3 consommés en Europe sont importés. Tandis que la consommation de poissons ne cesse de progresser, par une croissance lente mais régulière, un fossé se creuse au détriment de pays du sud.

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer permet à un Etat en excédant de ressource ou en déficit de flotte de pêche, de conventionner des autorisations de pêche avec un Etat tiers. Les termes sont stricts, **les contreparties comme les contrôles sont généralement des pis-aller.**

C'est pour cela que **j'ai voté contre les accords de pêche** entre l'Union Européenne et les Seychelles, les Comores et Madagascar.

Défendre un pan de la civilisation francaise : la viticulture

Régulièrement, **la Commission européenne attaque frontalement la qualité des productions viticoles**, notamment françaises.

J'ai voté contre un nouveau rapport en ce sens. Ce rapport soutient une nouvelle réglementation assouplie des « produits vinicoles aromatisés ». Cette proposition aggrave encore le règlement de 1991 qui accordait à des préparations alcooliques aromatisées la qualification de « produit vinicole », en cohérence avec la libéralisation commerciale mondiale ayant affecté l'Organisation Internationale du Vin. Or historiquement ne pouvait être appelé vin que le produit exclusif de la fermentation alcoolique du raisin. En donnant le qualificatif « vinicole » à toutes sortes de produits qui n'ont rien à voir avec le vin, cette « simplification » a marqué une régression pour la protection du vin. **Le règlement européen proposé aggrave cette banalisation.** Il étend aux produits aromatisés, édulcorés, colorés des qualifications qui étaient jusqu'ici réservées au seul vin, comme la mention du cépage ou de l'origine géographique. Cette évolution, favorable aux produits alcooliques industriels standardisés, va se faire au détriment des producteurs de vin de qualité, qui perdent progressivement leurs protections spécifiques. C'est une très mauvaise nouvelle pour l'avenir et la diversité des vins européens. Et **c'est un signe supplémentaire de l'absence de bon goût de la technostructure arrogante et vulgaire qui invente un tel crime contre la civilisation européenne.**

Dans cette même volonté de préserver la qualité et la diversité de la production viticole, **j'ai interpellé la Commission sur des cépages historiques actuellement interdits**. En effet, les cépages Noah, Othello, Isabelle, Jacquez, Clinton et Herbemont sont interdit en Europe. Or, cette interdiction ne repose ni sur un quelconque argument scientifique en rapport avec les normes actuelles ni sur des arguments économiques proportionnés. C'est d'ailleurs pourquoi, en 2003, la France a aboli la loi de 1934 qui listait ces cépages prohibés.

Ces cépages font partie intégrante du patrimoine végétal des Cévennes depuis 1820 et offrent certaines particularités : on peut les cultiver sans les greffer, ils sont naturellement résistants aux principales maladies de la vigne (oïdium, mildiou, phylloxera) et présentent une palette aromatique originale et étonnante. Le Jaquez contient également du resvératol, molécules aux propriétés anti-vieillissement. Leur interdiction va à l'encontre des objectifs de biodiversité défendus par l'Union européenne.

Cette interdiction pénalisant les viticulteurs français, soucieux de développer le patrimoine viticole de leurs régions, **quand la Commission compte -t-elle revenir sur ce règlement ?**

Hélas, Bové et Cohn-Bendit embarqués avec la pire réaction pour protéger la prostitution « non-forcée »

Fait inouï, lors de la session parlementaire de mars, **l'aile réactionnaire du Parlement a salué par un tonnerre d'applaudissements le rejet d'un rapport.** Lequel ? **Celui sur l'égalité femmes hommes !** Rien de moins.

Construit par l'une de mes camarade de la GUE, Ines Zuber, **ce rapport très complet fait le bilan des inégalités constatées.** Il se penche particulièrement sur les aspects économiques, pour lesquels il propose de nombreuses mesures concrètes. Et **il condamne, évidemment, la prostitution** en ces termes : « [Le Parlement] invite les États membres à reconnaître la prostitution comme une forme de violence à l'encontre des femmes et à ne pas la considérer comme un travail, même lorsqu'elle est "volontaire" » C'est là que le bât blesse pour certains. **Les dogmatiques de la reconnaissance du « travail sexuel » sont verts**… de rage dès que l'on touche au business de la prostitution. Ils préfèrent laisser les pires réactionnaires bloquer un véritable manifeste pour les droits des femmes que de laisser toucher au droit de trouver des personnes prostituées « consentantes ».

Ce texte aurait dû, logiquement, être approuvé. Pourtant, les Verts, Bové et Cohn-Bendit en tête, se sont abstenus. Ils ont directement contribué ainsi aux manœuvres de la droite et de l'extrême-droite pour faire échouer ce texte. Une fois le tollé déclenché, **Bové a décidé de changer son vote et se declarer pour le texte. Trop tard.** Quand à Cohn Bendit : rien et fier de lui.

Ce jour là Marine Le Pen aussi votait contre ce texte. Mais on n'attendait rien d'elle.

Il a donc manqué juste 9 voix pour que ce rapport soit adopté. Une courte majorité a permis aux forces réactionnaires de mettre en échec ce texte progressiste défendant l'égalité hommes-femmes.

Or on peut remarquer que **12 députés ont demandé à modifier leurs intentions de vote sur ce rapport afin d'apparaitre comme ayant voulu voter « pour »**. Voici la liste des députés qui ont modifié leurs votes au gré des dépêches et du scandale qu'a déclenché le rejet de ce texte :
Malika Benarab-Attou, (vert, France)
José Bové, (vert, France)
Andrew Henry (non-inscrit, Royaume uni)
William Brons, (non-inscrit, Royaume uni)
Luis Manuel Capoulas Santos, (S&D, Portugal)
Françoise Castex, (S&D, France)
Nikos Chrysogelos, (verts, Grèce)
Sandra Kalniete, (PPE, Lettonie)
Arlene McCarthy, (S&D, Royaume-Uni)
Monica Luisa Macovei (PPE, Roumanie)
Raül Romeva i Rueda (verts, Espagne)

Malgrè Bové et Cohn-Bendit, le Parlement européen condamne la prostitution

Un rapport condamnant sévèrement la prostitution a été voté par le Parlement européen lors de la session de février 2014. **J'ai apporté tout mon soutien a ce texte**, qui reconnaît que la prostitution est une violence grave faite aux femmes, nuit à l'égalité entre les femmes et les hommes, et qu'il est nécessaire de travailler à l'éducation et la prévention et de contribuer à leur accompagnement social vers la sortie.

Surtout, **le rapport est clairement en opposition au système prostitueur**. Il affirme ainsi la nécessité de lutter contre la traite et le proxénétisme, de responsabiliser les clients par la sanction de l'achat d'acte sexuel et de dépénaliser les personnes prostituées qui sont victimes de violences. Le rapport, ambitieux, **défend un modèle résolument abolitionniste**, et souligne que la légalisation de la prostitution « a été une catastrophe aux Pays-Bas et en Allemagne ».

Le groupe des Verts y a opposé une opinion minoritaire. Par un amendement, **ils ont tenté de vider le texte de son contenu** en introduisant la distinction entre « prostitution forcée et prostitution volontaire ». Ils veulent ainsi permettre la prostitution « soi-disant » volontaire, au mépris de la dignité et de la valeur de la personne humaine.

Le texte final a été approuvé par une large majorité comprenant même la droite, mais à laquelle **ont manqué les voix de Bové**, (qui s'est abstenu) **et Cohn-Bendit** (qui n'a pas pris part au vote)... Le vote suivant n'était donc pas tant que ça une erreur de vote ?

S'ils n'avaient pas tant tardé avant de se découvrir féministes le rapport serait passé. Incapables de défendre leurs prises de positions **ils préfèrent invoquer « une erreur de vote »**. C'est possible en effet. Mais José Bové s'était cru bien inspiré pour me dénigrer de dire à France Inter qu'il n'était pas difficile de ne pas se tromper. Voilà l'arroseur arrosé. **A quand les excuses ?**